



**Compte Rendu de la Séance Publique
Du Conseil Municipal du VENDREDI 28 JUILLET 2017 à 20H30 -
Qui s'est tenue en Mairie**

Présents : MACHETEL Philippe, MOULIERES Christine, BORG Hubert, BALS Joël, BONNET Guilhem, SANDONATO Jean Daniel

Absents : JAUDON Nicolas, SEGALA Philippe

Le Corum est atteint, la séance ouverte, Stéphanie Rivière est proposée secrétaire de séance.

Mr le Maire souhaite la bienvenue à l'assistance et tout particulièrement à Joan Lacruz, Maire de Campins qui est venu présenter et expliquer le processus de demande d'indépendance de la Catalogne. Mr le Maire l'invite à prendre place autour de la table et lui propose de prendre la parole en fin de séance.

Mr le Maire propose de passer au vote des délibérations :

1- Vote des subventions aux associations pour l'année 2017 : Tous les dossiers ont été étudiés par le Conseil Municipal. 11 dossiers ont été instruits et 10 demandes validées.

Sur le Budget Général		Sur le budget Culturel	
Syndicat de chasse St Hubert	2 500 €	Les Amis de St Guilhem	2 500 €
Ass Pêche « La Gaule Anianaise »	1 550 €	Théâtre du Bout du Monde	1 500 €
Les Terrasses de Gellone	700 €	La Chorale	1 200 €
La Maison des Forêts et des Légendes	700 €	Les Chemins de St Jacques	400 €
Les Soumiaires	250 €	Total Budget Musée	5 600 €
Sports & Loisirs	500 €		
Total Budget général	6 200 €		

Les montants ont été octroyés en fonction des activités des associations et de leur implication au sein du village.

- Le Syndicat de chasse St Hubert : la subvention attribuée contribue à payer une partie du bail dû à l'ONF afin que le Syndicat de chasse puisse bénéficier des droits de chasse sur les terres appartenant à l'ONF. Mr le Maire rappelle que la présence des chasseurs contribue au bon entretien de notre territoire.

- L'association de pêche : il s'agit de la réversion que fait la société du Barrage de Belbezet.

- Les terrasses de Gellone : 700€ de subvention et rachat par la Mairie des grilles d'exposition.

- La Maison des Légendes : association qui organise notamment la nuit des Légendes à la Maison Forestière des Plos et qui fait vivre cet endroit.

- Les Soumiaires : association d'intérêt humanitaire qui a pour but la création de classes d'école au Sénégal, et qui propose sur notre village des animations culturelles et festives notamment la manifestation An'nagar. Le conseil a décidé d'octroyer une aide au fonctionnement de 250 € pour cette association dont il s'agit de la 1ère demande de subvention.

- Sport et Loisirs : la subvention est de 500 € et il est demandé au bureau de l'Association de présenter des devis pour la partie des demandes concernant les achats de nouveaux matériels.

- L'Association Les amis de St Guilhem organise chaque année un festival de musique classique qui perdure d'année en année.

- L'association Théâtre du Bout du Monde se voit octroyée 1500 € qui correspondent au soutien pour le travail du metteur en scène
 - la Chorale : La subvention octroyée sert à payer le maître de chant. L'association est active sur le village et aussi aux alentours.
- Vote : 5 pour- 1 abstention**

Une personne de l'assemblée prend la parole pour remercier au nom des différentes associations le Conseil Municipal. Cette personne souhaite également apporter des précisions sur l'Association Les Soumiaïres qui a été créée il y a 2 ans et qui est très active sur le territoire d'où l'étonnement du montant de la subvention. Mr le Maire rappelle que la Mairie n'a pas vocation à se substituer aux associations dans la réalisation de leur objet mais qu'elle apporte un soutien dans leur fonctionnement ou dans l'organisation des activités notamment par la mise à disposition de salles et le prêt de matériel.

2- Désignation de deux représentants de la commune à la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la communauté de Communes Vallée de l'Hérault :

La commission locale des transferts de charges est chargée d'évaluer le montant des charges effectivement transférées à la communauté de communes par ses communes membres pour les compétences ou partie des compétences relevant de l'intérêt communautaire et exercées par la communauté de communes.

Le Conseil entendu l'exposé du Maire décide de nommer membre titulaire Joël BALS et membre suppléant Christine MOULIERES.

Vote 6 pour

3- Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets ménagers année 2016 :

Sur le rapport de Mr le Maire et sa proposition après avoir délibéré le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel du Syndicat Centre Hérault sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2016.

Vote : 6 pour

4- Signature d'une convention relative à la solidarité dans les domaines de l'eau et de l'assainissement avec le Conseil Départemental de l'Hérault :

Dans le cadre de la loi relative à la solidarité dans les domaines de l'alimentation en eau potable, Dans le cadre du 6ème plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées, Il est institué auprès du Conseil Départemental de l'Hérault un fonds spécifique destiné à régler les impayés d'eau selon les modalités définies par la présente convention. Ce fonds spécifique est alimenté par une contribution versée par les communes et correspondant à 0,5 % maximum des redevances d'eau & d'assainissement perçues par les services d'eau. Ce fonds est centralisé par la Caf, qui chaque année s'engage à transmettre un bilan à la commune. Cette convention est conclue pour une durée de 1 an, elle est renouvelable par tacite reconduction. Pour notre commune le montant de la participation sera de 125 €.

Sur rapport de Mr le Maire, Le Conseil Municipal accepte les termes de la présente convention.

Vote 5 Pour -1 abstention

5- : Mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault pour organiser une procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'une convention de participation relative au risque prévoyance.

Pour l'ensemble des risques en matière de santé et prévoyance, les collectivités territoriales ont la faculté de conclure avec des organismes une mise en concurrence. Conformément à la loi, les centres de gestion peuvent conclure pour le compte des collectivités qui le demandent une convention de participation. Le Conseil Municipal décide de donner mandat au CDG 34 pour organiser une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation relative au risque prévoyance.

Vote : 6 pour

6- Signature d'une convention avec le Département de l'Hérault pour l'implantation d'une cuve sur la parcelle A 222 :

Une cuve de 30 000 litres a été installée au Hameau des Lavagnes sur la parcelle A222 du Conseil Départemental de l'Hérault en accord avec le centre de secours des sapeurs-pompiers d'Aniane afin de protéger cette partie du territoire contre les incendies. Selon un courrier reçu le 20 juillet le Président du Conseil Départemental de l'Hérault autorise l'installation de cette cuve sur la parcelle en question mais une convention d'occupation du domaine public départemental doit être signée entre la commune et le Département. Cette convention, qui précise les conditions d'utilisation, stipule que la pose, la dépose, l'entretien et le remplissage de la cuve sont à la charge de la commune. L'utilisation de cette parcelle est accordée à titre gratuit au regard de l'intérêt général de cette opération.

Vote : 6 Pour

7- Motion pour demander le transfert de la présentation du dossier de candidature et de la gestion du Grand Site de France des Gorges de l'Hérault à la Communauté de Communes Cévennes Gangeoise et Céménoise ou à la Communauté de Communes Grand Pic Saint Loup :

C'est avec étonnement que le Conseil Municipal a pris note du rejet par le Président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault du recours gracieux qui avait été déposé à l'encontre des délibérations 1454 et 1455 du Conseil Communautaire de la Vallée de l'Hérault. Ces deux délibérations portaient sur l'élaboration d'un plan de communication « Grand Site de France Saint Guilhem-le-Désert / Gorges de l'Hérault ». Le Président de la Communauté de Communes s'appuie pour justifier de ce refus sur le vote de la délibération de la délibération qui stipule que le Conseil Communautaire approuve le nouveau nom de « Grand Site de France Gorges de l'Hérault » et l'autorise à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents afférents à ce changement de dénomination ».

Le Conseil Municipal décide de l'introduction d'un recours contentieux contre les deux délibérations pour lesquelles le recours gracieux a été rejeté. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à ester en justice et à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Lassé de cette situation de conflit permanent dans lequel la Communauté de Communes semble se trouver à l'aise, la commune demande officiellement au Ministère de l'environnement que la présentation et la gestion du dossier Grand Site soit transféré à la communauté de communes des Cévennes Gangeoise ou à la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup.

Vote : 6 Pour

8- Décisions modificatives : Cela permet de réajuster les prévisions budgétaires en cours d'année

Budget parking

Compte	Diminution	Augmentation
6811 amortissements		1 888.51 €
023 virements investissement	1 888.51 €	
021 virements fonctionnement	1 888.51 €	
28181 amortissements		1888.51 €

Vote : 6 Pour

Budget général

Compte	Diminution	Augmentation
2031 Etude paysagère		96.00 €
2188 Autres Immo	96.00 €	

Vote : 6 Pour

Compte	Diminution	Augmentation
7411 DGF	6 243.00 €	
70 produits des services		1 200.00 €
73 impôts et taxes		1 589.00 €
74 dotations		1 796.00 €
75 gestions courantes		658.00 €
77 produits exceptionnels		1 000.00 €

Vote : 6 Pour

Compte	Diminution	Augmentation
6572 Subvention associations		850.00 €
65541 charges territoriales	850.00 €	

Vote : 6 Pour

L'ordre du jour est épuisé, Mr le Maire donne la parole à Joan Lacruz, Maire de Campins, commune jumelée avec la nôtre. L'objet de sa visite est de présenter aux habitants de Saint Guilhem la situation de la Catalogne qui sollicite son indépendance.

En collaboration avec l'Association des Municipalités pour l'indépendance (AMI) Joan Lacruz présente un communiqué qui développe le processus d'indépendance des communes de Catalogne (le communiqué est joint à ce compte rendu). Malgré la barrière de la langue, des échanges très instructifs ont opéré entre l'assistance et Joan Lacruz.

Mr le Maire invite Joan Lacruz et ses administrés à venir pour un weekend festif au mois de mai 2018 à l'occasion du retour de « L'autel de Guilhem ».

Après cette discussion, Mr le Maire redonne la parole à l'auditoire.

Un administré demande à ce que le cahier des doléances soit remis à la disposition du public afin que chacun puisse y inscrire les petits dysfonctionnements relevés dans le village. Monsieur le Maire s'étonne de la suppression de ce cahier qu'il trouve très efficace et fonctionnel pour la bonne marche du service public. Le cahier sera remis en place dès lundi.

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 22h30